



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6986^e séance

Mardi 25 juin 2013, à 15 heures

New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <i>Président :</i> | Sir Mark Lyall Grant | (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) |
| <i>Membres :</i> | Argentine | M ^{me} Perceval |
| | Australie | M. Quinlan |
| | Azerbaïdjan | M. Mehdiyev |
| | Chine | M ^{me} Jiang Hua |
| | États-Unis d'Amérique | M ^{me} Rice |
| | Fédération de Russie | M. Churkin |
| | France | M. Araud |
| | Guatemala | M. Rosenthal |
| | Luxembourg | M. Maes |
| | Maroc | M. Bouchaara |
| | Pakistan | M. Munir |
| | République de Corée | M. Sul Kyung-hoon |
| | Rwanda | M. Nduhungirehe |
| | Togo | M. M'Beou |

Ordre du Jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-37263 (F)



Document adapté



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil de sécurité à laquelle participera notre collègue Susan Rice, qui est la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique depuis quatre ans et demi, je tiens à marquer cette occasion en déclarant, au nom de tous les membres du Conseil de sécurité, que nous avons vivement apprécié son immense contribution aux travaux du Conseil durant cette période. Au nom de chacun d'entre nous, je lui souhaite plein succès dans son nouveau rôle de Conseillère nationale pour la sécurité. Étant probablement la première Conseillère nationale pour la sécurité à avoir étudié à l'Université d'Oxford, elle est certainement parfaitement qualifiée pour s'acquitter de ses nouvelles fonctions, et nous lui souhaitons de réussir.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Oscar Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Fernández-Taranco.

M. Fernández-Taranco (*parle en anglais*) : Alors que la tragédie humaine en Syrie continue de s'aggraver, l'ensemble de la région en subit les conséquences, et les voisins tels que la Jordanie ou le Liban absorbent le plus gros des répercussions humanitaires. Un règlement de la situation n'est pas encore en vue.

Dans le courant du présent mois, les dirigeants du Groupe des Huit se sont entendus sur la nécessité de parvenir à un règlement politique en Syrie et se sont engagés à amener les parties syriennes à la table des négociations. Le Secrétaire général a réitéré sa volonté de convoquer la Conférence de Genève sur la Syrie aussitôt que possible. Il s'est également félicité des nouvelles annonces de contributions à hauteur

d'1,5 milliard de dollars sous forme d'aide humanitaire, qui est cruciale en vue de sauver des vies.

Le même jour, dans le message qu'il a délivré à l'occasion de la réunion internationale qui s'est tenue à Beijing en faveur de la paix israélo-palestinienne, le Secrétaire général a souligné qu'il était tout aussi urgent de régler le conflit israélo-palestinien et de sauvegarder de la solution des deux États. Les troubles régionaux actuels font qu'il est d'autant plus impératif d'élargir les possibilités créées par l'effort diplomatique des États-Unis et de lancer une dynamique en faveur de la paix entre Israéliens et Palestiniens afin d'ouvrir la voie à la stabilisation et de donner espoir à l'ensemble de la région. Cependant, à ce jour, les signes encourageants qui laissent espérer la fin du blocage sont trop peu nombreux. L'ONU a souligné à maintes reprises les risques que pose un prolongement du blocage et les conséquences de l'inaction.

L'ONU s'est félicitée de la détermination avec laquelle les États-Unis se sont de nouveau engagés. En mars, le Président des États-Unis a souligné que la paix était nécessaire, juste et possible. En tant que communauté internationale, nous avons l'immense responsabilité de transformer cette possibilité en réalité. Les nombreuses visites effectuées par le Secrétaire d'État, M. Kerry – il a annoncé qu'il se rendrait à Jérusalem et dans la région pour la cinquième fois cette semaine – ont donné lieu à la première possibilité réelle depuis octobre 2010 de déployer des efforts sérieux en vue de parvenir à un accord sur le statut final. Si l'engagement des États-Unis est capital, nous sommes convaincus de la nécessité d'élargir l'engagement régional et international pour appuyer toutes les initiatives de paix. Nous nous félicitons également que les États arabes aient réaffirmé leur volonté de relancer l'Initiative de paix arabe. Nous espérons que le Gouvernement israélien répondra favorablement.

Aussi importante que soit la reprise des négociations entre les parties, qui est le seul moyen de réaliser la solution des deux États, il importe de mettre en place un cadre substantiel et bien préparé et de définir un calendrier crédible pour que les pourparlers aient une chance d'aboutir. Il importe également de créer un environnement propice sur le terrain, et notamment de mettre en place des mesures de confiance. Cependant, s'il est urgent d'accomplir des progrès conséquents, ramener hâtivement les parties à la table des négociations sans avoir leur adhésion et sans avoir mis en place le cadre nécessaire serait contreproductif. Il n'est pas non

plus nécessaire de se laisser aller à des déclarations inutiles concernant les possibilités de réaliser la solution des deux États. Au contraire, toute progression repose sur un engagement politique sérieux des deux dirigeants principaux – le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas – qui doivent démontrer des qualités d’hommes d’État, se reconnaître mutuellement en tant que partenaires, et qui doivent enfin négocier et réaliser la solution des deux États, vision sur laquelle ils se sont entendus. Aussi infimes soient-elles, il est crucial de ne pas laisser échapper les possibilités actuelles.

La suspension de la colonisation de facto observée au début du printemps a donné des signes d’épuisement. Le Secrétaire général a été particulièrement troublé par les informations selon lesquelles les plans concernant la construction de centaines d’unités de logement dans la colonie d’Itamar, dans une zone reculée de la Cisjordanie, sont passés à l’étape suivante, comme c’est également le cas dans le poste avancé de Bruchin. Nous sommes également déçus de noter que selon les statistiques publiées par le Bureau central de statistiques israélien, durant le premier trimestre de 2013, 865 constructions de logements ont commencé dans des colonies, ce qui représente une augmentation de 176 % par rapport à la même période en 2012 – un record sur les sept dernières années. Ces décisions ne sont d’aucune aide et compromettent la réalisation de la solution des deux États. Le Secrétaire général réaffirme que la colonisation est illégale, et il appelle Israël à honorer ses engagements en vertu du droit international et de la feuille de route.

Un nouveau Cabinet palestinien a prêté serment le 6 juin sous la direction de Rami Hamdallah, et il sera chargé de continuer à administrer les affaires de l’État jusqu’à la formation d’un Gouvernement sur la base du consensus national. Cependant, pour montrer son désaccord concernant certaines compétences, le Premier Ministre Hamdallah a donné sa démission le 20 juin, mais il continuera d’assumer ses fonctions jusqu’à la nomination d’un successeur. Cela crée une nouvelle source d’incertitude pour un gouvernement qui s’appuie toujours lourdement sur l’aide internationale et qui voit se profiler une période critique. L’ONU attend avec intérêt de poursuivre sa coopération avec le Gouvernement palestinien et le Président Abbas afin d’appuyer leur programme d’édification de l’État et les efforts qu’ils déploient en vue de relancer des négociations de paix véritables. La viabilité à long terme de l’Autorité palestinienne demeure un objectif fondamental de l’ONU.

Un facteur fiscal qui est une source de préoccupation à cet égard est le fait que la dette publique totale de l’Autorité palestinienne s’élèverait à 4,2 milliards de dollars et que son déficit s’élevait à 612 millions de dollars fin mai. L’appui des donateurs a diminué ces dernières années, et l’ONU est préoccupée par l’éventualité d’une nouvelle diminution. Il est essentiel que les donateurs continuent de verser des contributions pour permettre au Gouvernement palestinien de durcir sa politique fiscale sans faire de tort au secteur privé ou diminuer les dépenses sociales essentielles.

Des réunions importantes se sont tenues en marge de la réunion du Forum économique mondial qui s’est déroulée le mois dernier dans la région de la mer Morte, en Jordanie. Une initiative intitulée « Sortir de l’impasse » a été présentée, ce dont nous nous félicitons car elle représente une expression sérieuse par des chefs d’entreprises influents et l’opinion publique des deux États ainsi qu’un appel urgent lancé à leurs dirigeants afin qu’ils la réalisent immédiatement. À l’occasion du même événement, le Secrétaire d’État, M. Kerry a annoncé une initiative à grande échelle visant à relancer la croissance économique en favorisant les investissements privés en Cisjordanie et à Gaza. Ces signes nous donnent des raisons d’espérer. Cependant, il est absolument crucial d’accomplir des progrès dans le domaine politique, car dans le cas contraire, la croissance durable et les investissements privés demeureront impossibles et les progrès accomplis par les Palestiniens dans le cadre de leur programme d’édification de l’État seront difficiles à préserver.

L’ONU continue de contribuer à répondre aux besoins humanitaires et de développement des Palestiniens dans la zone C, où la levée des restrictions imposées par Israël à la circulation des Palestiniens, à l’accès à la terre et à l’eau, à la planification et à la construction permettrait de libérer le potentiel de croissance. Nous continuons de communiquer avec le Gouvernement israélien en ce qui concerne une série de projets liés aux infrastructures dans la zone C, et nous sommes en train de finaliser le financement de travaux d’appui au secteur agricole. Pour répondre plus efficacement aux besoins de développement dans la zone C, il est impératif que les autorités israéliennes autorisent les 32 plans soumis pour approbation, dont certains sont en attente depuis juin 2010.

Les tensions sur le terrain sont en train de s'aggraver. La violence entre Palestiniens et colons se poursuit en Cisjordanie. Au total, cinq Palestiniens, dont une femme, ont été blessés par des colons, et six colons, dont quatre femmes, ont été blessés par des pierres jetées par des Palestiniens. Un bus israélien a été la cible de tirs hier près de Naplouse, même si cet incident n'a fait aucun blessé. La violence des colons qui s'en prennent à des biens palestiniens en vertu de la soi-disant stratégie du prix à payer a également fortement augmenté, ce qui a provoqué d'importants dégâts matériels. Ces attaques ont également visé des sites chrétiens, notamment l'abbaye de la Dormition à Jérusalem et le cimetière orthodoxe de Jaffa.

Entre le 14 et le 16 juin, des militants de la droite israélienne auraient battu et blessé trois femmes palestiniennes à Jérusalem-Ouest, dont une âgée de 75 ans. Le 17 juin, les pneus de 28 voitures ont été crevés à Abu Gosh, un village situé en Israël qui est également habité par des citoyens israéliens arabes, et des slogans racistes ont été peints sur des murs. Le Premier Ministre Nétanyahou a publiquement condamné ces actes, qui sont contraires aux commandements juifs et aux valeurs du peuple israélien. Le jour précédent, le Gouvernement israélien avait renforcé la capacité des autorités nationales à lutter contre les attaques du prix à payer en qualifiant leurs auteurs d'« association illégale ». Nous espérons que cette mesure contribuera à prévenir ce type d'attaques, qui ne doivent pas rester impunies.

Sur le plan de la sécurité, la situation reste comparable à celle observée pendant la période précédente, et la coordination de la sécurité entre les forces de sécurité palestiniennes et israéliennes s'est poursuivie malgré quelques heurts. Les forces de sécurité israéliennes ont effectué au total 457 perquisitions et arrestations en Cisjordanie occupée, faisant 162 blessés parmi les Palestiniens, dont 58 enfants et huit femmes. Deux membres des Forces de sécurité israéliennes ont également été blessés. Les Forces de sécurité israéliennes ont arrêté 455 Palestiniens, dont un membre du Conseil législatif palestinien représentant le Hamas, le 6 juin, à Ramallah. Le 11 juin, le Premier Ministre Nétanyahou a déclaré qu'Israël avait déjoué cinq attentats-suicides depuis le début de l'année.

Les blessures ont été en majorité subies lors des heurts survenus pendant les manifestations palestiniennes en Cisjordanie occupée, notamment pour protester contre la barrière qui s'écarte du tracé

de la Ligne verte, en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (A/ES-10/273). Les démolitions de biens palestiniens dans la zone C et à Jérusalem-Est se sont poursuivies, à un rythme certes ralenti, et 24 structures ont été détruites, entraînant le déplacement de 55 Palestiniens, dont 23 enfants.

Le calme relatif qui régnait de nouveau à Gaza ce mois-ci a été perturbé la nuit du 23 juin, lorsque six roquettes ont été tirées depuis Gaza vers Israël, supposément par le Jihad islamique. Deux de ces roquettes ont été interceptées par le système de défense antimissile Dôme d'acier, et quatre ont atterri dans le sud d'Israël, ne causant ni dégâts ni blessés. En réaction, Israël a mené trois frappes aériennes sur Gaza hier, visant des sites qui seraient liés au stockage d'armes et aux tirs de roquettes, sans faire de victimes. Israël a également fermé les points de passage de Kerem Shalom et d'Erez aux Palestiniens. Nous condamnons les tirs de roquettes sur les zones peuplées de civils et exhortons Israël à la retenue. Toutes les parties doivent respecter leurs obligations de protection des civils au titre du droit international humanitaire.

Nous restons préoccupés par la situation des droits de l'homme et des libertés à Gaza. Nous exprimons notamment notre grave préoccupation au sujet de quatre condamnations à mort décidées par des cours martiales à Gaza entre le 9 mai et le 20 juin, et de deux exécutions pratiquées le 22 juin, hors de la juridiction palestinienne. Nous appelons les autorités de facto à Gaza à se retenir de pratiquer d'autres exécutions.

Malgré l'action que nous continuons à mener, nous devons malheureusement signaler de nouvelles atteintes aux libertés à Gaza, à savoir des entraves croissantes aux opérations humanitaires. Outre les demandes de taxation indues, des restrictions ont été récemment imposées par les autorités de facto aux sorties du personnel palestinien de l'ONU, d'organisations non gouvernementales et autres, au point que certains employés n'ont pas pu quitter Gaza. Nous appelons les autorités de facto à lever ces restrictions et espérons qu'une solution pourra être rapidement trouvée.

Ces mesures, tout comme la poursuite des violences, entravent la fourniture aux Palestiniens d'une aide ô combien nécessaire. Le seul moyen de progresser passe par la pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu conclu le 21 novembre sous les auspices de l'Égypte, qui appelle au calme et à la levée intégrale de la fermeture. Nous exhortons les parties à respecter les termes de cet accord afin de préserver les acquis et

les perspectives d'application intégrale de la résolution 1860 (2009). Nos objectifs immédiats incluent toujours l'élargissement de la zone de pêche à huit milles marins au minimum, l'entrée de matériaux de construction, et l'autorisation des exportations vers Israël et des transferts de Gaza à la Cisjordanie, tandis que nous continuons de mener à bien des programmes de grande envergure pour répondre aux besoins les plus urgents.

À cet égard, je note que, selon les résultats préliminaires d'une enquête conjointe de l'ONU, l'insécurité alimentaire affecte quelque 1,6 million de Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza, et qu'elle a connu une hausse en 2012, touchant ainsi 34 % des ménages.

Dans un contexte aussi préoccupant, je voudrais toutefois souligner la joie qui a mis du baume au cœur des Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza lorsque, le 22 juin, un jeune réfugié de Gaza, Mohammad Assaf, a remporté « Arab Idol », un télé-crochet suivi par des millions d'habitants de la région et au-delà. Après sa victoire, M. Assaf a été nommé ambassadeur de bonne volonté auprès de la diaspora palestinienne par le Président Abbas, et premier Ambassadeur régional de la jeunesse pour les réfugiés palestiniens par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Concernant maintenant la Syrie, je voudrais souligner que, dans l'ensemble, la situation continue de se dégrader du fait de la poursuite de violents affrontements militaires. L'implication directe des combattants du Hezbollah en Syrie a donné un nouvel élan à l'approche militaire du Gouvernement syrien et a contribué à des tensions sectaires et politiques dans toute la région. Les déclarations de soutien militaire croissant aux deux parties au conflit ne peuvent laisser présager qu'une nouvelle escalade des violences. Le Secrétaire général s'est exprimé à maintes reprises contre le transfert d'armes et de combattants à l'une ou l'autre des parties en Syrie.

Parallèlement, le conflit fait payer un très lourd tribut à la population civile en Syrie. Plus de 93 000 personnes auraient été tuées. Les civils continuent de fuir vers des pays voisins ou de la région, où le nombre de réfugiés syriens approche maintenant 1,7 million. Selon les estimations des organismes des Nations Unies, plus de 6,8 millions de personnes en Syrie, dont 3 millions d'enfants, ont besoin d'une aide humanitaire. La situation des réfugiés palestiniens en Syrie reste elle aussi extrêmement préoccupante. Plus de 60 000 personnes ont fui vers le Liban et la Jordanie

voisins. Tous les secteurs de l'aide humanitaire affichent des besoins urgents.

La commission d'enquête internationale indépendante continue de répertorier des violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et a réaffirmé, dans son rapport du 4 juin (A/HRC/23/58), que les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et violations graves des droits de l'homme se poursuivent à un rythme soutenu.

Le Secrétaire général a souligné qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit. Seule une solution politique peut mettre un terme à la violence et à la souffrance du peuple syrien. Le Secrétaire général poursuit ses contacts avec les États Membres et les organisations régionales pour tirer profit de la fenêtre diplomatique ouverte par l'accord conclu le 7 mai à Moscou entre le Ministre russe des affaires étrangères, M. Sergey Lavrov, et le Secrétaire d'État américain, M. John Kerry. Dans ce contexte, le Représentant spécial conjoint, Lakhdar Brahimi, et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, étudient les moyens qui garantiront le succès de la Conférence de Genève sur la Syrie, laquelle permettrait aux parties syriennes de déterminer conjointement la mise en œuvre intégrale du Communiqué de Genève (S/2012/523, annexe) du 30 juin 2012. À cette fin, ils se sont réunis avec les représentants de la Russie et des États-Unis à Genève aujourd'hui.

S'agissant de l'emploi d'armes chimiques dont il est fait état, la mission des Nations Unies chargée d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne n'a pour l'instant pas pu effectuer de mission d'établissement des faits en Syrie, n'ayant pas obtenu d'autorisation d'accès de la part du Gouvernement syrien. Plusieurs nouvelles allégations d'emploi d'armes chimiques ont été portées à l'attention du Secrétaire général par des États Membres. La mission continuera de suivre l'évolution de la situation et de collecter les informations disponibles. Le chef de cette mission, Ake Sellström, s'est rendu dans plusieurs capitales et envisage actuellement d'autres options pour effectuer des activités d'établissement des faits en dehors de la Syrie, notamment dans des États voisins.

La semaine dernière, le Conseil a entendu un exposé détaillé sur la situation tendue qui règne dans la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) dans le Golan, que nous continuons de surveiller avec inquiétude.

Nous avons maintes fois appelé à la cessation de toutes les violations de l'Accord sur le désengagement et avons exhorté les parties à respecter strictement leurs obligations. Nous restons pleinement attachés à la réalisation du mandat de la FNUOD et recherchons activement à remplacer les troupes autrichiennes sur le départ.

Les répercussions négatives du conflit syrien sur le Liban ont gagné en intensité ces dernières semaines. Le 25 mai, le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a reconnu le rôle du Hezbollah dans les combats aux côtés du Gouvernement syrien, tandis que d'autres éléments libanais apporteraient eux aussi leur appui à l'autre partie. Des combattants d'autres pays seraient également impliqués dans le conflit. Les menaces de représailles des éléments de l'opposition syrienne et les appels lancés par les cheiks salafistes libanais pour mener le jihad en Syrie soulignent que la propagation du conflit syrien vers le Liban est une menace très réelle. Le Président Sleiman a appelé une fois encore tous les acteurs concernés à adhérer à la Déclaration de Baadba. Le Secrétaire général s'est dit vivement préoccupé par la participation accrue du Hezbollah aux combats en Syrie, et a réaffirmé combien il importait que tous les dirigeants libanais écartent le risque d'un débordement du conflit au Liban et respectent la Déclaration de Baadba, qui est fondamentale pour la stabilité et la sécurité du Liban. Le 20 juin, le Président Sleiman a appelé les combattants du Hezbollah à rentrer au Liban.

Durant la période considérée, plus de 60 obus et roquettes ont été tirés depuis la Syrie vers le Liban, faisant un mort et une dizaine de blessés. Le 26 mai, deux roquettes ont été tirées sur les quartiers chiïtes de la banlieue sud de Beyrouth, faisant quatre blessés. Le 21 juin, une autre roquette a été lancée sur le district d'Alley, situé dans le sud de Beyrouth. Les 5 et 12 juin, les hélicoptères de l'armée syrienne ont tiré des missiles dans la région d'Ersal au Liban. L'armée libanaise a affirmé que ses unités dans cette région avaient pris les mesures défensives qui s'imposaient pour pouvoir répondre immédiatement à toute autre violation. Le 18 juin, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, le Président Sleiman a protesté contre les atteintes par les parties syriennes au conflit à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban.

Les violences à Tripoli qui avaient éclaté le 19 mai se sont poursuivies, faisant 36 morts, dont deux membres de l'armée, et 200 blessés. Les tensions dans

le nord de la vallée de la Bekaa sont fortes, avec des attaques et des affrontements les 27 mai et 6 juin qui se sont soldés par la mort de trois soldats libanais et de deux hommes armés. Des attaques à Ersal les 11 et 16 juin ont fait cinq blessés. Évolution inquiétante, la violence a aussi éclaté à Sidon, ville du sud du pays, où les 23 et 24 juin des affrontements entre partisans d'un cheik salafiste et l'armée libanaise ont causé la mort d'au moins 16 soldats, tandis que 15 autres ont été blessés. Ce bilan tient compte des deux soldats au moins qui ont été tués dans une attaque connexe contre un poste de contrôle de l'armée à l'entrée du camp de réfugiés palestiniens d'Ain el-Heloué, aux abords de Sidon. Le Secrétaire général a condamné ces attaques contre l'armée libanaise, soulignant qu'il importait de respecter pleinement l'autorité de l'État et de ses institutions, en particulier l'armée libanaise, sous la conduite du Président Sleiman. Il a aussi rappelé à toutes les parties libanaises concernées la responsabilité qui est la leur d'éviter le conflit et d'adhérer aux principes de respect mutuel et de coexistence.

Le 31 mai, le Parlement, par une majorité formée des deux blocs politiques, a voté la prorogation de son mandat pour 17 mois, reportant ainsi les élections prévues le 16 juin à une date à fixer avant novembre 2014. Cette prorogation a été contestée en appel devant le Conseil constitutionnel, mais faute de quorum, ce dernier n'a pas pu examiner les plaintes. La prorogation du mandat du Parlement est donc confirmée. Le Premier Ministre désigné, Tammam Salam, a repris les consultations en vue de former un nouveau gouvernement.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) le long de la Ligne bleue reste dans l'ensemble calme mais précaire. La FINUL est parvenue à apaiser les tensions entre civils libanais et soldats des Forces israéliennes de défense dans la zone située le long du fleuve Ouazzani (Hasbani). Les violations israéliennes de l'espace aérien libanais se sont poursuivies quasi quotidiennement et se sont parfois intensifiées, notamment entre les 3 et 5 mai.

Le Moyen-Orient vit des jours dangereux et tragiques, le fléau de la guerre étant, une fois de plus, en train de détruire des vies et de ruiner les espoirs. Il s'agit d'une période difficile pour les Nations Unies, et notre aptitude collective à nous montrer à la hauteur des valeurs et principes énoncés dans la Charte est durement mise à l'épreuve. Mais aussi difficile que soit la tâche, le Conseil de sécurité et l'Organisation des

Nations Unies dans son ensemble ne peuvent baisser les bras ni laisser un sentiment d'impuissance collective éteindre notre sens des responsabilités. Il est possible de régler le conflit et de trouver le moyen d'aller vers la coexistence pacifique et le respect mutuel pour tous. Mais cela nécessite du courage et des compromis de part et d'autre aux niveaux national, régional et international, ainsi que la volonté de trouver une issue aux différends par des moyens pacifiques, et non par la guerre et la violence. Cela vaut en Syrie comme ailleurs. Il est fondamental que chacun agisse de façon responsable et contribue à inverser la dynamique négative en cours dans la région. La situation actuelle de conflit non réglé et d'occupation prolongée en Cisjordanie et à Gaza est source de beaucoup de souffrances du côté palestinien, et elle ne sert pas Israël non plus. À l'ONU, nous sommes profondément convaincus que donner corps

à la solution des deux États, cesser l'occupation qui a commencé en 1967 et mettre fin au conflit, comme le prévoient les résolutions pertinentes du Conseil, est ce qui servira le mieux les intérêts des Israéliens comme des Palestiniens. Les dirigeants ont un choix à faire et ont une responsabilité envers leurs peuples et envers les générations futures. L'Organisation des Nations Unies continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider à la quête de la paix et à la réalisation des droits universels et légitimes de tous les peuples de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fernandez-Taranco de son exposé.

J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 30.